



Photo Canada Wide

*Un facteur qui est venu s'ajouter récemment à l'équation maritime est la découverte de gisements pétroliers au large des*

*côtes et la mise au point de techniques pour leur exploitation. Ce puits de pétrole est situé au large de l'île de Vancouver.*

Le seul autre groupe géographique qui se soit montré actif à Caracas est celui des États archipélagiques (Fidji, Indonésie, Maurice, Philippines). Ils travaillent depuis plusieurs années à défendre leur prétention spéciale quant aux eaux qui séparent leurs îles constitutives. Certaines indications ont donné à penser que ce groupe liait son sort à celui du groupe des États côtiers. D'autres coalitions géographiques potentielles, comme celles des États à détroits et des États possédant des problèmes communs relativement à leurs îles (autres que les archipels), ne se sont pas constitués en groupes actifs à Caracas.

On pourrait décrire comme fonctionnelle la troisième catégorie des groupes constitués à la Conférence, puisqu'elle a trait à des groupements d'États qui ont en commun une activité maritime. Ces groupes, tout comme les groupes géographiques, sont particuliers à la négociation du droit de la mer. En pratique, ces groupes fonctionnels ou bien ne se sont pas constitués, comme c'est le cas des États qui pratiquent la pêche dans des eaux éloignées, ou bien, et c'est le cas du groupe des États qui pratiquent la navigation maritime, ont fait preuve d'une discrétion extrême. Dans la négociation d'ensemble, les intérêts fon-

ctionnels particuliers semblent avoir été éclipsés ou absorbés, comme base de groupement, par les groupes géographiques, à base plus étendue et les groupes régionaux ou politiques, plus connus.

Ces divers groupes forment un des éléments les plus importants des négociations sur le droit de la mer. C'est au sein de ces groupes que se déroule la partie essentielle de la négociation et ce sont eux qui ont le mérite de plusieurs des différentes séries de projets d'articles qui ont été soumises à la Conférence. Ainsi les membres du groupe des États côtiers, par exemple, ont produit une série intégrée de projets d'articles sur la mer territoriale, sur les archipels, sur la zone économique et sur le plateau continental, et une autre série sur la préservation de l'environnement marin. Vingt et un membres du groupe des pays enclavés et géographiquement désavantagés ont présenté, entre autres, des projets d'articles sur leur droit de participer à l'exploitation des ressources biologiques et non biologiques des zones économiques de leurs voisins côtiers. Bien que de nombreux États appuient les demandes de ce dernier groupe concernant la participation à la pêche, il existe une forte opposition à l'idée du partage des ressources du plateau